

# Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) consent au client, une formation issue de son catalogue de formations.

## 1. OBJET

La Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) est une association loi 1901 dont le siège social est au 12 rue Finkmatt 67000 STRASBOURG, dont le numéro SIRET est 407 676 253 000 54. Agissant en tant qu'organisme de formation, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette est déclarée sous le n°42 6705059 67 auprès du Préfet de la région Grand Est.

Toute inscription suppose la consultation et l'acceptation express des présentes Conditions Générales de Vente, manifestée par le fait de cocher la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de la FUB et être informé de mon droit de rétractation » au moment de la validation de la commande.

Le candidat reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié d'informations suffisantes de la part de la FUB lui permettant de s'inscrire à une formation.

La validation de l'inscription par le candidat vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site [www.fub.fr](http://www.fub.fr) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la FUB constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le candidat.

Les Conditions Générales de Ventes peuvent être modifiées à tout moment par la FUB étant précisé que la version qui régira la vente sera celle en vigueur à la passation de la commande.

## 2. MODALITE DE FORMATION

2.1. La durée d'une formation est susceptible de varier d'une formation à une autre. Dès lors, le client s'engage à se renseigner sur sa durée, préalablement à toutes inscriptions, sur le site de la FUB ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

2.2. Pour les formations en présentiels, le client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants inscrits sur le devis.

2.3. Les participants à une formation en présentiel sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché au sein des locaux concernés, lequel est porté à leur connaissance.

2.4. La Fédération des Usagers de la Bicyclette ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de la formation.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les Clients (entreprise, association, organisme financeur, particulier), l'inscription est validée à réception :

- du devis et de la convention de formation signés par une personne dûment habilitée ;
- le cas échéant, de l'acompte sur le compte bancaire mentionné sur le devis.

## **4. MODALITES FINANCIERES ET PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS**

### **4.1. Modalités financières**

4.1.1. Les prix des formations sont indiqués sur le devis en Euros Hors Taxes (HT) auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur, le cas échéant. Un acompte de 20 % sera demandé pour valider l'inscription à la formation et devra être versé au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

4.1.2. Le mode de paiement à privilégier est le virement.

4.1.3. En cas de subrogation par un opérateur de compétence (« OPCO ») ou tout organisme tiers (« OT »), le solde sera facturé à l'issue de la formation et payable à 30 jours à réception de facture.

### **4.2. Modalités de prise en charge par des organismes tiers**

4.2.1. En cas de prise en charge, totale ou partielle d'une formation par un opérateur de compétence (« OPCO ») ou tout autre organisme tiers (« OT »), il appartient au Client d'entreprise d'effectuer une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de sa validation. Il appartient également au Client d'indiquer cette prise en charge explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ou devis de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de subrogation de paiement par un OT ou un OPCO, l'OF procède à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre OT, le reliquat sera facturé directement au client.

4.2.2. Dans le cas où l'OPCO/l'OT ne confirment pas la prise en charge financière de la formation et/ou que l'OF n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le coût de la formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

## **5. MODIFICATION, ANNULATION ET REPORT**

### **5.1. A l'initiative du Client**

5.1.1. Toute annulation, modification ou report de participation à la formation par le Client moins de 10 jours avant la date de début de formation, devra être notifiée par courrier électronique avec accusé réception adressé à [contact.formation@fub.fr](mailto:contact.formation@fub.fr).

La FUB remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action et/ou proposera une nouvelle date de Formation.

### **5.2. A l'initiative de la FUB**

5.2.1. La FUB se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisant et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une formation, jusqu'à cinq (5) jours ouvrés avant la date de Formation. Dans cette hypothèse, la FUB procédera au remboursement de l'acompte droits d'inscription déjà réglés par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

5.2.2. En cas de Force Majeure, telle que visée à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des cours et tribunaux français, la FUB ou le Client peut être contrainte d'annuler et/ou de reporter une Formation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont de plus considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les désastres/intempéries de grande ampleur entraînant des dommages matériels, les incendies, les lois, règlements et décisions gouvernementales mises en place ultérieurement empêchant l'exécution du Service dans des conditions optimales, la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, les compagnies aériennes...), les grèves internes ou externes de la FUB.

## **6. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE**

6.1. Un mail de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressé au client. La FUB ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

6.2. Une attestation de formation, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

## **7. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

7.1. La FUB est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la FUB.

7.2. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la FUB est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## **8. CONFIDENTIALITE**

8.1. La FUB, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention de formation.

## **9. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

9.1. La FUB, est le responsable du traitement des données personnelles collectées. Le traitement des données personnelles est fondé sur le consentement de la personne concernée, l'exécution du contrat de formation, et les obligations légales auxquelles la FUB est soumise.

9.2. Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire, de les tenir informés des offres de service de la FUB, et de gérer les inscriptions et les participations aux formations. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers sans le consentement explicite des personnes concernées.

9.3. Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

9.4. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, le client et le stagiaire disposent des droits suivants sur leurs données personnelles : droit d'accès, droit au retrait de consentement, droit de rectification, droit de suppression des données, droit à la portabilité des données. Ces droits peuvent être exercés auprès du service en charge de la formation en envoyant un email à [contact.formation@fub.fr](mailto:contact.formation@fub.fr) ou en écrivant à l'adresse suivante : Fédération des Usagers de la Bicyclette, 12 rue Finkmatt – 67000 – Strasbourg.

## **10. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

10.1. Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la FUB, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

10.2. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.